

## RAPPORT DES FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

### Préambule

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat ou neuf mois de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi qu'à une formation générale dans les neuf mois pour tous. Tel que stipule l'article 313 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (LERM), le début du mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

Tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci à la greffière de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. Cette formation doit être dispensée par un formateur ou un organisme autorisé et diffusé sur le site internet de la Commission municipale du Québec (CMQ). La municipalité doit tenir à jour sur son site internet la liste des élus ayant participé à la formation.

### Objet

Cette formation vise notamment à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences afin d'assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci.

Elle porte également sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

	Mairesse	Conseiller / Conseillère									
		District 1	District 2	District 3	District 4	District 5	District 6	District 7	District 8	District 9	District 10
Nom de l'élu(e)	Roxanne Therrien	Marie-Eve Verdier	David Bélanger	Robert Charron	Patrick Rebelo	Vincent Charbonneau	Sébastien Hamel	Émilie Derganc	Isabelle Gauthier	Caroline Morin	Catherine Maréchal
Début du mandat (assermentation)	7 nov. 2025	7 nov. 2025	7 nov. 2025	7 nov. 2025	7 nov. 2025	7 nov. 2025	7 nov. 2025	10 nov. 2025	7 nov. 2025	7 nov. 2025	7 nov. 2025
<b>Formation générale - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (obligatoire)</b>											
Date de la formation complétée (confirmation reçue)	1 <sup>er</sup> mars 2026	27 déc. 2025	2 janv. 2026	30 déc. 2025	14 nov. 2025	1 <sup>er</sup> janv. 2026	20 janv. 2026	À venir	18 janv. 2026	5 févr. 2026	13 janv. 2026
<b>Éthique et déontologie (obligatoire CMQ) ou Éthique et déontologie : (Nouveaux élus)</b>											
Date de la formation complétée (confirmation reçue)	29 avr. 2026	13 janv. 2026	29 janv. 2026	12 nov. 2025	2 déc. 2025	20 janv. 2026	26 janv. 2026	À venir	20 avr. 2026	5 févr. 2026	13 janv. 2026

PERSONNEL DE CABINET		
	David Marra-Hurtubise Cabinet de la Mairesse	Yvan Vanier Action Mirabel
<b>Éthique et déontologie : des concepts en constante évolution !</b>		
Date de la formation complétée	30 mars 2026	
<b>2.0 Éthique et déontologie (obligatoire CMQ)</b>		
Date de la formation complétée		3 juin 2026

Ce rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 22 juin 2026.



Isabelle Bourcier, greffière